



## **Compte rendu de la séance du vendredi 09 février 2024**

Présents : Rachel BOSSWINGEL, Olivier EGGENSPIELER, Muriel FIGENWALD, David FINK, Aline SZATKOWSKI, Thomas WALTER, Laurent WIEST

Absents :

Excusés : Stéphanie ANFOSSI, Denis BUECHER, Samuel GISSINGER, François JACQUOT, Yannick PANDIN

Procuration : Frédéric FAUVEL par David FINK

Secrétaire(s) de la séance : Muriel FIGENWALD

### **Ordre du jour:**

1. Subventions aux associations
2. Subvention - voyage mémoriel à Canet en Roussillon
3. Subvention- écuries Hopla Geiss
4. Convention Citeo
5. Désignation des membres de l'Association foncière
6. Avenant au contrat de prévoyance
7. Programme d'actions 2024 - ONF
8. Compte épargne temps
9. Divers
  1. fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel

### **Délibérations du conseil:**

Le compte rendu de la séance du 05 janvier 2024 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ( 2024 02 01)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions allouées pour l'année 2024.

Monsieur le maire présente la proposition de la commission cadre de vie concernant l'attribution de subventions aux associations de Ballersdorf ;

La subvention annuelle de 120 € reste inchangée, sous réserve que l'association soit à jour réglementairement (tenue de l'assemblée générale, présentation des comptes, intérêt local);

Un "bonus manifestation" d'un montant de 100 € est attribuée en N+1 après validation par la commission cadre de vie. La manifestation doit être ouverte à tout public et ne pas rentrer dans les activités courantes de l'association.

Monsieur le maire rappelle également la mise à disposition gracieuse de la Vaillante une fois par an pour une manifestation à but lucratif à chaque association de Ballersdorf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'approuver la proposition de la commission cadre de vie et valide les subventions indiquées ci-dessous :



République française  
 DEPARTEMENT du HAUT-RHIN  
 COMMUNE DE BALLERSDORF

Tiers	Prévu 2024	Bonif manif 2023	TOTAL 2024
AFMTELETHON	50		50
AFSEP	50		50
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	120		120
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	120	100	220
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	120	100	220
AMICALE RENOVATION CHAPELLE ST MART	120	100	220
ASS. HT RHIN AIDE AUX PERS AGEES	120		120
ASSOCIATION ESPOIR	50		50
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE	120		120
ASSOCIATION PECHE ET LOISIRS	120		120
ASSOCIATION AIDES -	50		50
ASSOCIATION ARBORICOLE DE BALLERSDO	120		120
ASSOCIATION MIEUX VIVRE A ST MORAN	120		120
BANQUE ALIMENTAIRE	120		120
CHORALE STE CECILE	120		120
CLUB SUNDGO <sup>2</sup>	50		50
CLUB VOSGIEN ALTKIRCH	50		50
COMITÉ DE L'AMITIÉ FRANCO-ALLEMAND	120		120
DELTA-REVIE HAUT-RHIN	50		50
ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS	50		50
FONDATION DU PATRIMOINE	50		50
LA PREVENTION ROUTIERE	50		50
LE SOUVENIR FRANCAIS	50		50
LES AMIS DE L'HOPITAL	120		120
MUSIQUE MUNICIPALE	120	100	220
OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU SUD ALSACE	0		0
TAI CHI CHUAN ET QI GONG DU SUNDGAU	120		120
U.S.E.P. ECOLE MIXTE	240		240
UDSP HAUT RHIN	120		120
L'ARCHE DE NOE	120		120
TENNIS CLUB	120		120
		<b>TOTAL</b>	<b>3350</b>



### SUBVENTION - VOYAGE MEMORIEL A CANET EN ROUSSILLON ( 2024 02 02)

Monsieur le Maire présente un courrier de l'UNC - sous groupe d'Altkirch concernant un voyage mémoriel à Canet en Roussillon. Ce voyage qui aura lieu du 31 mai au 2 juin, est destiné à montrer l'image et les vicissitudes de l'Alsace durant la dernière guerre.

Renseignements pris, quatre personnes de Ballersdorf participeront à ce périple mémoriel. Monsieur le Maire propose de verser 50 € par personnes participante, soit un total de 200 € pour soutenir cette démarche mémorielle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :  
- d'accorder une subvention de 200 € pour le voyage mémoriel au Canet,  
- charge le maire d'informer les organisateurs.

Celle-ci sera verée à l'UNC - Sous groupe d'Altkirch.

### SUBVENTION - ASSOCIATION GAL'HOPLA GEISS ( 2024 02 03)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention des écuries Hopla Geiss - association Gal'Hopla Geiss de CHavannes sur l'Etang concernant la participation d'une équipe de cavalières aux championnats de France qui se dérouleront au mois de juillet 2024. Trois cavalières de Ballersdorf participent à l'aventure.

Monsieur le Maire propose une participation de 50 € par cavalière soit 150 € pour les soutenir dans leur démarche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association Gal'Hopla Geiss,  
- charge le Maire d'informer l'association.

### CONVENTION CITEO ( 2024 02 04)

CITEO, éco-organisme en charge de la gestion et du recyclage des emballages et papiers/cartons a obtenu l'agrément de l'état pour lutter contre les déchets d'emballages abandonnés volontairement ou les envois.

A cette fin, CITEO finance les communes pour le temps passé à communiquer, sensibiliser ou ramasser les emballages qui se trouvent sur les voiries communales.

Pour les communes de moins de 5000 habitants, le soutien est de 0.90€/habitant et par an via une convention de deux ans renouvelable chaque année jusqu'en 2028.

Ce conventionnement est bien entendu non obligatoire et il n'y a aucune obligation de résultat, cela sert juste à compenser vos dépenses liées au nettoyage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise la maire à signer la convention avec l'organisme CITEO et tout autre document relatif à cette affaire.

### DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE ( 2024 02 05)



*République française*  
**DEPARTEMENT du HAUT-RHIN**  
**COMMUNE DE BALLERSDORF**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière élus pour 6 ans,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de proposer trois membres titulaires et deux membres suppléants,

Vu la liste des candidatures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres suivants auprès du Bureau de l'Association Foncière :

Olivier EGGENSPIELER, désigné par le maire,

En qualité de membres titulaires

- Monsieur Dominique WALTER
- Monsieur Serge FREYBURGER
- Monsieur Laurent WIEST

En qualité de membres suppléants

- Monsieur GRIENSEISEN Christophe
- Monsieur HAENNIG Jean-Luc

APPROUVE la liste des membres proposés par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

REVISION DES TAUX DE COTISATION AU 1ER JANVIER 2024 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE "PREVOYANCE" (2024\_02\_06)

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité. Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 – 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le S/P s'élève à :

- 2,41 pour 2019 ;
- 2,25 pour 2020 ;



– 3,06 pour 2021 ;  
– 2,48 pour 2022 ;  
avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.

Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme réglementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;



Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 17 octobre 2023 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 2 novembre 2023 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

### **Le Conseil municipal :**

**Article 1 : prend acte** des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
<b>Incapacité</b>	95 %	0,70 %	<b>0,82 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,37 %	<b>0,44 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,54 %	<b>0,62 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,33 %	<b>0,34 %</b>

**Article 2 : autorise** le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

### PROGRAMME D' ACTIONS 2024 - ONF ( 2024\_02\_07)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thomas WALTER, conseiller municipal pour la présentation du programme d'actions 2024.

La commission forêt s'est réunie le 6 février afin d'étudier le programme. Il a été modifié en conséquence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de donner délégation à la commission forêt qui se réunira jeudi 15 février pour l'étude et la validation du programme d'actions.

### COMPTE EPARGNE TEMPS



*République française*  
*DEPARTEMENT du HAUT-RHIN*  
**COMMUNE DE BALLERSDORF**

Discussion est engagée concernant le compte épargne temps pour les agents communaux. Le conseil municipal est favorable à la démarche. Le maire va engager les démarches auprès du Comité social territorial.

DIVERS

- Avant-première du film "Dannemarie-Ballersdorf 1944, la liberté retrouvée", samedi 2 mars à 19h au foyer de la Culture à Dannemarie

- sentier mémoriel : le projet initié par le collège de la Largue se poursuit. Une inauguration est prévue courant du mois de juin 2024.

- Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du patrimoine bâti

Initié par la CEA, ce dispositif peut profiter aux personnes qui rénovent des maisons datant d'avant 1948. Une délibération devra intervenir prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h35.

Délibéré en séance, les jours et an susdits